



ARRÊTÉ
PORTANT RÉGLEMENTATION
TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT
ROUTE DE LA FOLIE ET L'ALLÉE DU RELAIS
51530 DIZY
LE 9 AVRIL 2026 DE 18 H 00 A 24 H 00

Le Maire de Dizy,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213.-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement ;

VU le Code de la route, notamment les articles R.110-1, R.411-8, R.411-25 et R.417—10 relatifs à la signalisation et à la réglementation du stationnement ;

Vu la demande du 24 février 2026 présentée par Mme Sandrine GOBILLARD, de la société du Champagne JM GOBILLARD et Fils, située 85 allée du Relais 51530 DIZY, pour une manifestation du 9 avril 2026 de 18 h 00 à 24 h 00, pour des raisons de sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A l'occasion de la manifestation menée par la société du Champagne JM GOBILLARD et Fils, le stationnement aura lieu sur les espaces verts de la route de la Folie et sur la voirie de l'allée du Relais – 51530 Dizy, le 9 avril 2026 de 18 h 00 à 24 h 00.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, et le dépassement de tous les véhicules seront interdits.

Article 3 : Cette modification de circulation sera matérialisée par la pose de barrières ainsi que la pose de panneaux de signalisation par les Services Techniques de Dizy.

Article 3 : La société du Champagne JM GOBILLARD et Fils sera chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation temporaire réglementaire, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 5 : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes les précautions utiles pendant la manifestation.

Article 6 : Tout conducteur doit se conformer à la signalisation temporaire mise en place. Les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière, conformément aux articles L.325-1 à L.325-12 du Code de la route.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Services techniques de Dizy
- Champagne JM GOBILLARD et Fils

Fait à DIZY, le 25 février 2026



M. le Maire
Antoine CHIQUET

FAYOLLE Laurence

De: Contact Champagne JM GOBILLARD <contact@champagne-gobillard.com>
Envoyé: mardi 24 février 2026 16:17
À: FAYOLLE Laurence; Mairie
Cc: Geoffrey BONNET-GOBILLARD
Objet: Demande d'arrêté de circulation le Jeudi 9 Avril

Bonjour,

Comme l'an dernier nous organisons une manifestation le JEUDI 9 AVRIL de 18h à 24h sis Rte de la Folie, Allée du Relais,
Pourriez vous procéder à un arrêté à la circulation,

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement,

Sandrine GOBILLARD
Champagne JM Gobillard & Fils
38 Rue de l'Eglise
CS 30301
51160 HAUTVILLERS
Tél. 03 26 51 00 24
Email : contact@champagne-gobillard.com
Site : www.champagne-gobillard.com
<https://www.facebook.com/champagnejmgobillard>

